



**HAL**  
open science

# Entre patriotisme et incertitude : la réaction des résidents de l'île Maurice au début de la guerre en 1914

Bruno Cunniah

► **To cite this version:**

Bruno Cunniah. Entre patriotisme et incertitude : la réaction des résidents de l'île Maurice au début de la guerre en 1914. *Revue historique de l'océan Indien*, 2015, La Grande Guerre et les pays de l'Indianocéanie, 12, pp.38-50. hal-03419255

**HAL Id: hal-03419255**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419255>**

Submitted on 8 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### Entre patriotisme et incertitude : la réaction des résidents de l'île Maurice au début de la guerre en 1914

Bruno Cunniah  
Université de Maurice

À l'île Maurice, quand débutent les hostilités entre la France, la Russie et l'Allemagne, toute l'attention de la petite colonie britannique se porte vers l'Angleterre dont on attend la décision avec impatience. Tant que les autorités coloniales ne s'engagent pas dans le conflit, un doute subsiste quant à l'avenir de l'île. Aussi, il est intéressant de faire ressortir que l'information publiée le 30 juillet dans le quotidien *Le Mauricien*<sup>44</sup> et le jour d'après dans le quotidien *La Patrie*<sup>45</sup>, selon laquelle l'Autriche envahit la Serbie, ne fait pas les gros titres de la presse locale. Il faut attendre le 5 août pour que l'île Maurice, dans sa globalité, s'engage dans ce conflit avec l'entrée en guerre de l'Angleterre. La confirmation officielle à l'attention du commandant des troupes coloniales est reçue à cinq heures du matin, heure locale. Cependant, la proclamation portant le sceau royal annonçant qu'il avait plu à sa Majesté le Roi de déclarer la guerre à l'Allemagne ne sera rendue publique que vers quinze heures. Cela occasionne immédiatement un mouvement de foule qui se dirige vers l'hôtel du gouvernement de Port Louis en poussant des cris : « Vive l'Angleterre, Vive la France, Vive la Russie ». Parmi les personnes présentes ce jour-là, deux dignitaires, nommément V. Hart de Keating, rédacteur de *La Dépêche* et Eugène Henry, rédacteur du *Mauricien*, sont délégués auprès de l'administrateur de l'île pour le prier de se présenter au balcon de l'hôtel du gouvernement. Or, ce dernier refuse. Devant l'insistance de ces deux notables, l'hon. M. John Middleton finit par céder et il se présente au balcon où il sera longuement acclamé. La foule entonne alors l'hymne nationale suivi de *La Marseillaise*. L'Administrateur colonial, visiblement ému, s'adresse ensuite à la foule pour remercier les manifestants et pour s'assurer que chacun fera son devoir dans les jours pénibles qui s'annoncent. Il ne manquera pas non plus de faire ressortir les liens de sang que de nombreuses familles mauriciennes entretiennent avec la France. Reprenant quelques passages du discours fait par Sir Ed. Grey à la Chambre des Communes quelques jours auparavant, Middleton réintègre l'assurance que jamais l'Angleterre ne permettra à l'Allemagne d'attaquer la France. Selon Duclos, « La lecture de ces passages fut saluée de hurrahs enthousiastes et de cris de : "Vive l'Angleterre, vive la France" »<sup>46</sup>.

<sup>44</sup> « L'Autriche a déclaré la guerre ». *Le Mauricien*, 30 juillet 1914.

<sup>45</sup> « La Guerre est déclarée ». *La Patrie*, 31 juillet 1914.

<sup>46</sup> J. Adolphe Duclos, *L'Évolution Nationale Mauricienne*. Paris : Jouve & Ce Éditeurs, 1924, p. 361.

Ensuite, les manifestants vont se rendre au consulat de France où ils arrivent en chantant *La Marseillaise*. C'est le consul en personne, M. Gaston Simon, ému aux larmes, qui reçoit les manifestants. Ce dernier demandera à la foule de revenir après la première grande victoire française sans oublier de rappeler que la France sera vaillamment défendue par un Mauricien, le général Coutanceau, gouverneur de Verdun. Après de longs applaudissements, la foule va se rendre au consulat de Russie mais malheureusement le consul n'est pas présent. Cela n'empêche pas les manifestants d'y chanter *La Marseillaise*, le *God Save The Queen* et, plus insolite, l'hymne national russe. Du moins, c'est ce que rapporte *Le Mauricien* daté du 6 août 1914.

Dans ce contexte, notre étude se propose d'analyser les événements qui entourent le début de la guerre de 1914 et ses répercussions à l'île Maurice, qui rappelons-le, à l'époque est une colonie anglaise. Dans un premier temps, nous verrons l'influence que l'état de guerre a sur des facteurs endogènes. En d'autres termes, nous examinerons la tendance inflationniste ainsi que l'effort de guerre mauricien qui surgit du jour au lendemain. Dans un deuxième temps, nous essaierons d'analyser des facteurs exogènes, nommément la menace qui pèse sur le territoire, occasionnée par la présence de la marine de guerre allemande dans l'océan Indien.

### **Facteurs Endogènes**

Dans son édition qui date du 31 juillet, le quotidien *La Patrie*<sup>47</sup> fait état d'une série de mesures de précautions prises en vue de l'entrée en guerre probable de l'Angleterre. Pour commencer, les militaires vont procéder à l'embrigadement des journaliers qui se tiennent sur le port. Ainsi, cinq cent Créoles seront payés deux roupies par jour pour travailler dans la cour des casernes centrales de Port Louis. Dans la même mouvance, plusieurs agents de police sont réquisitionnés par les militaires et envoyés dans les différents dépôts de charbon de terre de la ville pour y renforcer la sécurité. Un poste de vigie est installé à Roche Bois. Gardé en permanence par trois soldats, ce poste est relié aux casernes centrales par un téléphone privé. On note aussi un regain d'activité à Fort Adélaïde dont l'effectif est renforcé par un grand nombre de militaires indigènes. Plusieurs canons sont mis en batterie sur la partie la plus en vue de la citadelle. Trou Fanfaron, le bureau du port et les postes du littoral de l'île bénéficient d'un déploiement de trente-deux officiers de police armés de fusils. Même la nouvelle ferme des rhums sera dorénavant surveillée nuit et jour par trois policiers en faction. Dès le début du mois d'août, les militaires des diverses garnisons s'occupent à faire des travaux de retranchement et de terrassement à la citadelle ainsi qu'à différents endroits du littoral. Ces points sont pourvus de grosses pièces d'artillerie. Dans le but de sécuriser la capitale, les ouvriers du Parc à Boulets sont réquisitionnés par les autorités militaires pour installer des fils barbelés

---

<sup>47</sup> « Nouvelles de la guerre ». *La Patrie*, 31 juillet 1914.

autour des deux forts qui commandent l'entrée de la rade de Port Louis. Des travaux similaires seront effectués autour des dépôts de charbon de terre. Notons aussi l'arrivée de trois cents soldats qui quittent leur garnison de Vacoas pour renforcer l'effectif stationné à Fort George et à Fort William. Le 1<sup>er</sup> août, se tient une réunion du Conseil Exécutif à l'Hôtel du Gouvernement, présidée par le commandant des troupes, le colonel Geoffrey-Faussett, à la suite de quoi un certain nombre de soldats sont envoyés à Mahébourg et à Souillac pour garder ces points extrêmes du territoire. Cette mobilité accrue des soldats un peu partout à travers le territoire donne lieu à de multiples réquisitions d'immeubles qui serviront de dortoirs. Pour les autorités militaires, il semble ne faire aucun doute que la guerre aura bien lieu et cela avant même la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne qui n'a effectivement lieu que le 4 août.

Dès que les autorités prennent connaissance de l'état de guerre, la loi martiale est promulguée dans l'île. Dans la foulée, l'Ordre en Conseil du 26 octobre 1896 est proclamé. Ce document applicable aux colonies britanniques définit les multiples facettes de la loi martiale et donne des pouvoirs étendus aux autorités. Les dispositions principales sont d'ailleurs publiées dans *La Patrie* :

Le Gouverneur peut expulser toute personne de la colonie et le faire embarquer de force.

Il a le pouvoir de faire régler le mouvement des navires et bateaux.

Il lui est facultatif de faire des réquisitions pour les besoins de la défense (...)

Il exerce les mêmes droits à l'égard des propriétés immobilières, des installations électriques, des sources et réservoirs (...) sans avoir à indemniser les particuliers lésés<sup>48</sup>.

Entre autres, le gouvernement peut prendre possession des denrées alimentaires et autres produits essentiels tel que le charbon et les vendre à un prix fixé par une commission. Bien entendu, sous la loi martiale, la population se doit d'être coopérative avec les autorités en évitant les désordres et les rassemblements. La nuit, ceux qui ne seront pas appelés devront rester chez eux dans des maisons bien éclairées. En d'autres termes, la population est appelée à donner l'exemple en adoptant un comportement responsable et patriotique. Cependant, tout le monde n'a pas la même vision du patriotisme.

---

<sup>48</sup> « État de guerre ». *La Patrie*, 6 août 1914.

### *La Spéculation*

Prévoyant l'inévitable, et avant même que l'Angleterre ne rejoignent le conflit, l'administrateur colonial, Middleton notifie au gouvernement de l'Inde d'assurer l'approvisionnement en riz de l'île. Dans ce contexte, plusieurs navires chargés de grains et de riz sont prévus dans les mois qui suivent. Les députés obtiennent l'assurance formelle du gouvernement que toutes les mesures nécessaires ont été prises relatives à l'approvisionnement de l'île en denrées de première nécessité. Cependant, Middleton va plus loin : pour parer à toute tendance spéculative sur les produits de première nécessité, il rencontre les leaders de la communauté chinoise dans le but d'avoir l'assurance que les boutiquiers n'augmenteront pas le prix du riz, mais le mal est fait. En effet, les gros négociants, anticipant l'entrée en guerre de l'Angleterre, procèdent à une hausse immédiate du prix du riz et cela dès le tout début du mois d'août. Selon les différents organes de presse de l'époque, le prix de la balle de riz ordinaire passe de Rs.15 à Rs.16. Quant au riz de qualité supérieure dont le prix est ordinairement de Rs.16, il passe désormais à Rs.18. Le riz n'est pas la seule denrée à subir une augmentation. Les boutiquiers chinois font passer le prix du sucre de 9 sous la livre à 11 sous la livre. Alors qu'un embargo sur l'exportation du sucre a été proclamé, une telle augmentation en dit long sur la vénalité des commerçants en question. En effet, il ne peut y avoir aucune logique à cette augmentation si ce n'est l'appât du gain. À partir de là débute une guerre acharnée entre les députés soutenus par les organes de presse et les boutiquiers. Par exemple, certains quotidiens demandent à leurs lecteurs de les avertir au cas où ils noteraient une hausse injustifiée du prix des denrées, surtout dans les boutiques se trouvant à la campagne. Sur le plan politique, le samedi 12 septembre, l'hon. Duclos présente une motion au secrétaire du conseil du gouvernement pour qu'il fixe un prix maximum pour tous les articles alimentaires. Cette motion est accueillie avec enthousiasme comme en témoigne une lettre rédigée par un lecteur du *Radical*, qui souligne le caractère artificiel de la flambée des prix : « Aucune des marchandises qui étaient dans le pays depuis le 1<sup>er</sup> août dernier n'aurait dû augmenter de prix, et pourtant les prix ont augmenté dans des proportions scandaleuses »<sup>49</sup>. Cependant, les commerçants ne s'avouent pas vaincus pour autant malgré les contrôles qu'ils subissent. *Le Mauricien*<sup>50</sup> du 16 novembre évoque les amendes infligées à deux boutiquiers de Rose Hill pour avoir vendu des denrées impropres. Le 6 décembre, ce même quotidien<sup>51</sup> évoque le cas de trois Chinois possédant des commerces dans le faubourg de l'est de la capitale, condamnés pour avoir vendu du rhum n'ayant pas le degré légal. Il est à noter que ces amendes n'ont rien d'exceptionnel, vu le caractère généralisé de la fraude dans les commerces de proximité et cela malgré les efforts de la chambre de commerce chinoise.

<sup>49</sup> « A l'hon. M. Duclos ». *Le Radical*, 17 septembre 1914.

<sup>50</sup> « Denrées Alimentaires ». *Le Mauricien*, 16 novembre 1914.

<sup>51</sup> « Brèves ». *Le Mauricien*, 6 décembre, 1914.

La mesure Duclos n'est pas à la satisfaction de tous car elle ne concerne que les articles alimentaires. En effet, l'inflation, qu'elle soit d'ordre spéculative ou non, fait des ravages dans l'île. Le résultat est que les ouvriers du bâtiment se plaignent de ne plus avoir de travail. Comme le prix de la peinture et d'autres articles de quincaillerie ne cesse d'augmenter, les particuliers remettent à demain la construction ou l'entretien du parc immobilier. De leurs côtés, les couturières déplorent que les articles de mercerie, tels que le fil ou les aiguilles, aient tout simplement doublé de prix. La baisse d'activité économique conduit Pythias à un constat alarmant : « Il est incontestable que depuis le commencement de cette guerre, le travail s'est raréfié chez nous. Dans la classe ouvrière, on chôme continuellement »<sup>52</sup>. En ces temps d'incertitudes et devant une inflation galopante, de nombreux artisans ne trouvent pas de quoi faire vivre leurs familles. Pythias demande une vigilance accrue de la part des autorités car si les conditions sociales se dégradent, des problèmes d'ordre public risquent de se généraliser. C'est d'ailleurs le sujet d'un article daté du 5 octobre :

Profitant du manque de travail qui résulte de la guerre actuelle, quelques jeunes apprentis et manœuvre de certains ateliers de mécanique emploient leurs trop copieux loisirs à perturber la tranquillité publique dans la banlieue port-louisienne, où M. Kerr a trouvé qu'il était nécessaire de supprimer les stations de police<sup>53</sup>.

Pour revenir à la problématique des prix, la situation risque de se détériorer car le jour est proche où les stocks s'amenuiseront et où de nouvelles marchandises facturées bien plus cher finiront par être proposées à la vente. Alors, plusieurs problèmes se poseront. En premier lieu, comment en tenant compte des hausses réelles telles que la majoration du prix d'achat, le coût élevé du fret et des assurances, obtenir d'un importateur qu'il se conforme aux prix fixés par le gouvernement ? Deuxièmement, comment s'assurer que les maxima imposés par le gouvernement ne soient pas au désavantage du boutiquier de la campagne, car il doit compter avec le prix du transport ? Et dernièrement, comment être certain qu'un stock ancien ne soit pas écoulé en tant que marchandises nouvellement acquises ? À ce sujet, il est à noter qu'une loi sera votée le 15 décembre, obligeant les marchands et les consignataires de grains à déclarer l'état de leurs stocks. Les problèmes liés à la spéculation sont complexes et sous le couvert de la loi martiale, c'est à une commission présidée par un chef juge que revient la tâche de fixer les prix. Voilà une mission qui risque d'être des plus ardues. Pendant ce temps, ce sont les classes défavorisées qui sont contraintes de subir les affres de la guerre à l'échelle locale, d'autant plus que personne ne sait si les navires de vivres promis par le gouvernement indien arriveront un jour dans l'île.

---

<sup>52</sup> Pythias. « D'autres victimes ». *Le Radical*, 1<sup>er</sup> octobre 1914.

<sup>53</sup> Pythias. « De jeunes vauriens ». *Le Radical*, 5 octobre 1914.

### *Les Souscriptions*

En 1914, l'effort de guerre des résidents de l'île Maurice se décline de deux manières : les souscriptions en faveur des blessés de guerre et l'engagement dans l'armée. Dès la proclamation de la guerre, il faut avouer que le sentiment patriotique est à son niveau le plus haut, que l'on ait des affiliations françaises, anglaises ou indiennes. L'idée d'une participation d'ordre financière à l'effort de la guerre est lancée par l'hon. M. Nairac le 10 août dans une lettre adressée à la presse mais qui ne sera reprise que par *Le Radical* et *La Patrie*. Partant du postulat que très peu de Mauriciens auront l'occasion de partager la souffrance des combattants sur le terrain, il suggère un prélèvement sur l'argent rapporté par la vente du sucre. Ainsi, les sommes récoltées seront versées au gouvernement et constitueront un fonds spécial. Cependant, il ne s'arrête pas là : « Ce fonds sera sûrement grossi de souscriptions volontaires et peut-être aussi d'une somme prise sur des revenus généraux de la colonie »<sup>54</sup>. Des trois propositions faites par Nairac, c'est celle relative à la souscription en faveur des blessés de la guerre qui sera retenue. Le relais est pris par l'hon. Émile Sauzier, député de Pamplemousses et leader de la majorité inofficielle du conseil législatif, qui convoque tous les députés à une réunion qui aura lieu le matin du vendredi 14 août. Quelques jours plus tard, l'hon. J.A. Duclos apporte sa pierre à l'édifice en proposant que chaque usinier donne comme première contribution au fonds des victimes de la guerre « une somme de deux cents roupies par million de sucre qu'il a fait l'année dernière, ce qui constituerait un premier appoint de Rs. 100,000 »<sup>55</sup>. Cependant, cette nouvelle idée ne fera pas l'unanimité. On y oppose le fait que les souscriptions sont, par nature, volontaires et que tous les usiniers ne sont pas rentrés dans leurs frais lors de la précédente récolte. Entretemps, l'organisation de la souscription fait son chemin, idée que le Dr. Joseph Rivière, étant en France, suggère à son ami Duclos, ne sachant pas qu'une telle initiative a déjà été prise. De son côté, la Chambre d'agriculture compte se réunir pour demander la participation des planteurs. Il faut savoir que ces derniers vont grandement bénéficier de la situation mondiale qui a vu le prix du sucre monter en flèche. Aussi, pour la coupe 1914-1915, on estime à Rs. 36 millions le surplus qui entrera dans la colonie<sup>56</sup>.

C'est lors du Conseil du Gouvernement du 18 août 1914 que sont mises en place les modalités relatives à l'organisation de la souscription nationale. Sans distinction de parti, les députés suivant l'initiative du Dr Laurent, proposent que la souscription soit placée sous la présidence d'honneur des représentants à Maurice de l'Angleterre et de la France. Pour l'hon. M. Esnouf, c'est le meilleur des choix possibles car il s'agit :

<sup>54</sup> « Lettre de l'hon. M. Nairac ». *Le Radical*, 10 août 1914.

<sup>55</sup> « Lettre de l'hon. M. Duclos ». *Le Radical*, 19 août 1914.

<sup>56</sup> « La Souscription Nationale et les planteurs ». *Le Radical*, 20 août 1914.

(...) De témoigner à nos deux patries qui combattent ensemble pour la cause de la civilisation, toute notre affectueuse sympathie, et comme les soldats anglais et français souffriront les mêmes douleurs pour la même cause, il n'est que juste que l'obole de l'île Maurice soit divisées en part égales entre les deux nations<sup>57</sup>.

En plaçant la souscription nationale sous une présidence aussi bien anglaise que française, les députés veulent éviter toute polémique. Dans la pratique, c'est un comité formé des membres du Conseil et des membres des deux Sociétés Françaises qui sera chargé de recueillir et d'administrer les fonds. La première réunion pour le lancement de la souscription a lieu le 1<sup>er</sup> septembre à l'Hôtel du Gouvernement en présence de John Middleton, de Gaston Simon et de plusieurs autres personnalités politiques et religieuses. Notons en passant le caractère pluriethnique de ce rassemblement, vu que nous y retrouvons des noms tels que Lalla Jaigopal, Mamode Taher ou Lim-Chee. La séance est ouverte par l'hon. M. John Middleton, qui passera la parole à l'hon. M. Sauzier, qui lancera un vibrant appel à la générosité bien connue des Mauriciens. Aussi, c'est à lui qu'échouera le poste de président d'action du bureau nouvellement formé ce jour-là pour administrer les affaires courantes liées à la souscription nationale. Sur la proposition de l'hon. M. Esnouf, c'est M. Patureau qui assurera la vice-présidence. M. Nairac devient le secrétaire et M. Edgar de Robillard, le trésorier. Avant que la séance ne prenne fin, le consul de France annonce que la souscription déjà faite parmi les Français établis à Maurice, et qui se chiffre à Rs. 6000, sera versée au trésorier.

En 1914, plusieurs souscriptions seront lancées en parallèle avec la souscription nationale. L'une des plus importantes est la souscription en faveur des Belges. L'initiative en revient à M. Henri Giblot Ducray fils, qui, après concertation avec le consul de Belgique, M. Blyth, se place à la tête d'une souscription uniquement destinée aux blessés Belges et à leurs familles. Si les fonds recueillis vers la mi-septembre avoisinent les Rs. 4,200, ils atteindront Rs. 18, 023.25 le 12 décembre<sup>58</sup>. De son côté, la *Mauritius Hindu Congregation* lance un appel à la communauté orientale dès le 19 septembre pour procéder au lancement d'une souscription destinés aux familles des soldats indien : « *The Indian Imperial Fund* ». Aux principales souscriptions dont la liste des donateurs est publiée de temps en temps dans la presse, il faut ajouter des initiatives personnelles. Parmi celles-ci, notons ce concert de musique au Jardin de la Compagnie au profit des victimes belges le 16 septembre. Le 28 novembre, Robert-Edward Hard donne une conférence publique intitulée « L'Amour et le Mariage » où il y aura une quête pour les victimes de la guerre. En cette année 1914, on ne peut mettre en doute la générosité des Mauriciens dont les liens avec l'Angleterre, la

<sup>57</sup> « Conseil du Gouvernement ». *Le Mauricien*, 19 août 1914.

<sup>58</sup> « Pour les Belges ». *Le Radical*, 12 décembre 1914.



France, la Belgique et l'Inde sont avant tout une affaire de cœur. Voilà pourquoi en l'espace de quelques mois, la souscription nationale en faveur des blessés de la guerre atteindra le chiffre faramineux de Rs. 143,150.<sup>59</sup>

### *Les Enrôlements*

Dès le lendemain des manifestations patriotiques qui ont eu lieu devant l'Hôtel du Gouvernement et le Consulat de France, va se créer un désir de défendre la mère patrie quelle qu'elle soit. Selon *Le Mauricien*<sup>60</sup>, le consul de France a en sa possession un télégramme lui demandant d'appeler sous les drapeaux tous les Français valides entre 20 et 45 ans résidant à l'île Maurice. Immédiatement, ce dernier convoque quelques-uns des principaux notables français pour leur faire part des instructions qu'on lui a fait parvenir. C'est un branle-bas de combat qui secoue la communauté française plus que jamais déterminée à faire payer à l'envahisseur allemand sa lâcheté. Ainsi, les célibataires seront les premiers à partir, tandis que ceux qui sont mariés bénéficieront d'un sursis. Le consul contacte aussi Sa Grandeur Mgr Bilsborrow pour qu'il prenne des dispositions afin de libérer les prêtres français appelés à prendre les armes. Dans un premier temps, les prêtres répondent avec enthousiasme à l'appel de la patrie et l'évêque de Maurice prend même des dispositions pour que le culte n'ait pas à souffrir des multiples départs prévus. Or, selon les dispositions de la loi martiale, en temps de guerre, aucun congé, voir aucune démission n'est acceptée. En effet, la plupart des prêtres ont prêté serment d'allégeance à sa Majesté britannique et sur le plan strictement légal, ils forment partie du service civil. Au bout du compte, aucun prêtre français ne partira, sauf l'Abbé Brunet. Il est évident que ce malencontreux incident ne saurait freiner l'ardeur patriotique qui existe dans l'île en ce mois d'août 1914. Ainsi, après avoir consulté les concitoyens qu'il avait convoqués au consulat, le consul propose de former une milice qui serait offerte au gouvernement local pour un poste de combat. Bien sûr, cela ne se fera qu'à la discrétion de l'administrateur colonial. Pendant ce temps, les Français ainsi que les descendants de Français, affluent au consulat de France pour remplir les formalités et accomplir leur devoir.

Le 8 août, paraît dans la presse un « Avis aux Français »<sup>61</sup> où le consul de France demande à tous ses concitoyens, sans exception, de se présenter au consulat dans les plus brefs délais munis de leur livret militaire ou de leur livret de réforme. Dans l'édition du *Mauricien* du même jour, on trouve aussi la liste de ceux qui ont déjà répondu à l'appel et qui sont aptes à partir. Autant avouer qu'il existe un sentiment d'urgence au sein des autorités françaises de l'île. Nous en aurons la confirmation avec ce télégramme reçu de l'ambassade de France en Angleterre qui « accorde une amnistie générale

<sup>59</sup> « Souscription Nationale ». *Le Radical*, 2 décembre 1914.

<sup>60</sup> « Au Consulat de France ». *Le Mauricien*, 7 août 1914.

<sup>61</sup> « Avis aux Français ». *Le Mauricien*, 8 août 1914,

complète à tous les insoumis et à tous les omis Français à Maurice et ce, jusqu'au 14 septembre »<sup>62</sup>. Aussi, tous ceux qui ne se seront pas mis en règles avec les autorités consulaires et ceux qui ne se seront pas présentés pour le service militaire, seront passibles d'une peine d'emprisonnement allant de deux à cinq ans. Dans l'euphorie initiale, on décide que les appelés embarqueront par le *Melbourne*. Or, en temps de guerre, rien ne se passe comme prévu et le *Melbourne* quitte la rade de Port Louis sans aucun engagé. Le 9 septembre, soit un mois après l'appel du consul, la situation n'a pas évolué. Selon *Le Radical*, les Français qui doivent partir « ne savent pas quand on les expédiera et si même ils devront jamais partir »<sup>63</sup>. À partir de là, nous trouvons des initiatives personnelles telles que celle d'un certain H.C. Faget, qui dans un communiqué de presse<sup>64</sup> qui ne laisse point indifférent, annonce à ses clients qu'il se rend en Europe de son propre chef pour participer à l'effort de guerre. Il ne sera certainement pas le seul à entreprendre une telle démarche. Quant au consulat de France, dès le mois de novembre, il publie un nouveau communiqué dans la presse où il donne dix jours à ses concitoyens pour prendre part aux opérations de recrutement pour l'année 1915.

Sur le plan local, les autorités coloniales procèdent à l'élaboration d'une liste d'enrôlement pour la défense de l'île et cela dès le mois d'août. Toutes les classes sociales tiennent à prendre part à l'effort de guerre. Ainsi, nous apprenons que « les Indiens de différentes sociétés asiatiques de l'île ont, au nombre de plus de cinq cents, signé une pétition »<sup>65</sup> se mettant au service de la défense du territoire au cas où les autorités auraient besoin d'eux. Dans ce contexte, va éclater une polémique selon laquelle seules les personnes appartenant à certains milieux sont considérées. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en 1914 et que les préjugés de couleur et de race sont très tenaces. C'est Édouard Laurent qui lance les hostilités en dénonçant les distinctions entre les différentes classes de la société faites lors de l'inscription. Immédiatement, le journal, *Le Radical* apporte un démenti formel aux accusations de racisme :

Sur les listes qui ont été déposées à nos bureaux ont été inscrits tous ceux qui s'y sont présentés et nous pouvons donner l'assurance à M. Laurent qu'on y lit des noms de blancs, d'hommes de couleur, d'Indiens et de Chinois<sup>66</sup>.

Cette version des faits sera, par ailleurs, confirmée par le journal *La Patrie* dans son édition du 12 août. Cependant, les préjugés qui caractérisent

<sup>62</sup> « Les Français à Maurice ». *Le Mauricien*, 11 août 1914.

<sup>63</sup> « Indécision ». *Le Radical*, 9 septembre 1914.

<sup>64</sup> H. C. Faget, « A mes chers clients ». *Le Radical*, 17 septembre 1914.

<sup>65</sup> « Les Volontaires ». *La Patrie*, 6 août 1914.

<sup>66</sup> « Ce n'est pas juste ». *Le Radical*, 12 août 1914.

la société demeurent tenaces et ils vont resurgir lorsque l'idée de créer un contingent mauricien sera à l'ordre du jour. En effet, alors que toutes les colonies de l'Empire ont envoyé des contingents de soldats, l'île Maurice semble incarner l'exception à la règle. Selon *La Patrie*, cette anomalie vient du fait qu'on s'est élevé contre « l'idée de confondre dans le même corps d'armée le blanc et le noir »<sup>67</sup>. Pour mieux situer la problématique, il suffit de consulter le texte de Robert-Edward Hart qui justifie la dimension de l'effort de guerre mauricien :

L'île Maurice est une île de population singulièrement hétérogène qui représente en chiffres ronds 370 000 âmes, dont 260 000 Indiens sans parler des Chinois et autres alliés et peut-être à peine 2,000 individus appartenant aux classes éclairées et dirigeantes. Or, c'est une minorité (...) dont sont issus, à part les vaillants combattants du *Mauritius Labour Battalion*, tous ceux qui ont servi aux armes<sup>68</sup>.

Pour Hart et les gens qui pensent comme lui, il est évidemment qu'il est hors de question de mélanger les races et les classes sociales. Ainsi, lors de la guerre 1914-1918, les Mauriciens seront divisés en deux groupes : les « volontaires » composés de riches Franco-Mauriciens et le « *Mauritius Labour Battalion* » (formé en 1915 par Sir Hesketh Bell) composé d'hommes de couleur et de créoles. Cette discrimination à l'égard du « *Mauritius Labour Battalion* » est encore visible aujourd'hui de par l'exclusion totale de ces soldats de la liste des noms qui figure sur le monument dédié à ceux qui ont péri pendant la Première Guerre mondiale et qui se trouve devant le Collège Royal de Curepipe.

Pour revenir à août 1914, ce sont les agissements du chef de la police qui attireront bientôt la colère des gens. En effet, lors de l'inscription sur la liste de défense de l'île, M. Kerr prononce un discours où il précise que le pays est à court de policiers et que les volontaires seront employés comme tels. Voilà pourquoi chaque jeune homme reçoit un sifflet et un brassard. Or, la grande majorité des volontaires ne tiennent point à être transformés en policiers. La raison de leur présence à cette convocation est bien de se mettre au service des autorités militaires, et non pas pour faire partie de la police. Aussi, certains jeunes hommes qui s'étaient spontanément présentés finiront par enlever leurs noms de la liste. L'exercice d'inscription sera caractérisé par un autre incident, notamment le fait que les employés de banque aient reçu l'ordre de leur employeur de ne pas signer d'ordre d'engagement. Bref, l'année 1914 se termine sur une mise au point, on ne peut plus limpide, sur l'état des recrutements à l'île Maurice. En réponse à une demande de clarification faite à John Middleton par le rédacteur en chef de *La Patrie*, M.

<sup>67</sup> « Pourquoi pas un contingent mauricien ? ». *La Patrie*, 18 novembre 1914.

<sup>68</sup> Robert-Edward Hart, *Les volontaires mauriciens aux armées (1914-1918)*. Mauritius : General Printing, 1919, p. 19.

E. Laurent, nous apprendrons de M. Heaton, (pro-colonial secretary) que : « (...) *recruitment is not being proceeded with in this colony* »<sup>69</sup>. En fait, au cours de l'année 1914, le nombre de soldats recrutés par les autorités coloniales s'élève à quatre. M. Heaton conclut en ajoutant : « *His Excellency has no further commissions at his disposal at present and it is not probable that there will be any local recruitment for enlistment in the ranks* »<sup>70</sup>.

## Facteurs Exogènes

### *SMS Königsberg*

Aussitôt l'entrée en guerre de l'Angleterre et de ses colonies, il paraît improbable que l'île Maurice puisse être, un jour, soumise à des bombardements par l'aviation ennemie. Par contre, une attaque par voie maritime reste dans le domaine du possible. Voilà pourquoi la surveillance du littoral est renforcée de même que l'effectif des forts qui gardent la rade de Port Louis. D'ailleurs, dès le 31 juillet, l'avis suivant est affiché au bureau du port :

Jusqu'à nouvel ordre, il est défendu aux bateaux de côte d'entrer dans la rade de Port-Louis pendant les heures de nuit officielles (...) Toute infraction à cet ordre exposera les bateaux de côte à être coulés par les batteries du littoral<sup>71</sup>.

Si on ne peut à proprement parler de psychose en cette fin de juillet, une déclinaison finira par hanter l'imaginaire mauricien et elle a pour nom le *Seiner Majestat Schiff (SMS) Königsberg*<sup>72</sup>. Il s'agit plus précisément d'un croiseur léger, le vaisseau amiral de la « Class Königsberg ». Construit dans les chantiers navals de Kiel en 1905 au coût de 5,4 millions de marks, c'est un vaisseau redoutablement bien armé et qui possède une excellente vitesse de croisière pour l'époque, ce qui fait de lui une véritable terreur des mers pour les navires de commerce. Capable d'atteindre les 24 nœuds, son équipage de 322 hommes a à sa disposition dix canons de 105 mm, huit canons de 52 mm et deux tubes sous-marins latéraux. Pour atteindre une telle vitesse sur mer, il nous paraît logique que le blindage a dû être sacrifié. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un magnifique croiseur, arborant comme signe distinctif ses trois cheminées, qui s'élance de Kiel en avril 1907.

En avril 1914, sous le commandement du capitaine de frégate, Max Loeff, le *SMS Königsberg* quitte Kiel pour l'océan Indien via Malte et le

<sup>69</sup> « La vérité sur les enrôlements à Maurice ». *La Patrie*, 24 décembre 1914.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> « Avis Aux Marins ». *La Patrie*, 31 juillet 1914.

<sup>72</sup> Christopher Eger, « *The SMS Königsberg 1914* », <https://suite101.com/a/the-sms-konigsberg-1914-a176839>. Consulté le 17/01/14.

canal de Suez. En juin, on le retrouve dans le port de Dar es Salam, capitale de l'est africain sous domination allemande. Deux jours après l'entrée en guerre de l'Angleterre, soit le 6 août, le croiseur allemand capture le vapeur anglais *SS City of Winchester* sans avoir eu besoin de livrer bataille. Ce dernier est alors escorté aux îles Hallaniyat où l'équipage est débarqué. Après avoir dépouillé le vapeur de sa cargaison de thé provenant de Calcutta ainsi que de son précieux charbon, ce dernier est coulé. À partir de là va se construire la légende du *SMS Königsberg* qui sera l'objet de toutes les attentions de la population mauricienne en 1914. La première mention du *SMS Königsberg* dans la presse mauricienne a lieu le 8 août où, sous toutes réserves, on annonce que lors d'une bataille navale au nord des Seychelles, l'escadre anglaise (l'*Hyacinth*, le *Pegasus* et l'*Astroea*) qui était récemment dans les eaux mauriciennes a effectivement coulé le croiseur allemand en question. Il faudra attendre l'arrivée du vapeur *Clan Macewan* le 3 septembre pour enfin avoir des nouvelles un peu plus crédibles. En effet, on apprend la capture du *SS City of Winchester* mais aussi que le croiseur allemand navigue entre Aden et Colombo, ce qui n'est pas nécessairement précis. Par contre, ce qui est véridique, c'est que c'est le seul navire de guerre allemand dans le sud-ouest océan Indien. Quant à l'*Emden*, vaisseau mythique avec son capitaine légendaire, Karl Von Müller, il opère plutôt dans le nord de l'océan Indien. Avec le temps, le *Königsberg* va finir par être synonyme de terreur pour la population mauricienne. Ainsi la presse nous informe que « quelques personnes ont été très effrayés des télégrammes via Lourenzo-Marquez que *Le Mauricien* a publiés dans la première édition de son extraordinaire, hier au sujet du *Königsberg* »<sup>73</sup>. Dans l'édition du 23 septembre de *La Patrie*, on retrouve un article fort élogieux à l'égard du croiseur allemand. En effet, ce dernier est comparé au navire sudiste l'*Alabama* qui pendant la guerre de sécession a réussi à ruiner presque tout le commerce maritime des Nordistes :

À propos du croiseur allemand *Königsberg* qui accomplit tant de prouesse en ce moment dans l'océan Indien où il fait prise sur prise de navires marchands et de transports anglais (...) Mais son nom [*Alabama*] reste célèbre dans l'histoire de la guerre de sécession comme celui du *Königsberg* le sera dans la guerre des Allemands contre les alliés<sup>74</sup>.

À partir de là, il devient difficile de faire la distinction entre le vrai et le faux quand il s'agit d'informations se rapportant au croiseur allemand. Notons que la légende du *SMS Königsberg* est renforcée par l'audace exhibée par l'*Emden* au tableau de chasse impressionnant qui, entre autres, n'hésite pas à attaquer avec succès le port de Madras. Ainsi, nous émettons des doutes quant aux affirmations d'un certain capitaine Brebner qui rapporte que le 16

<sup>73</sup> « Le *Königsberg* ». *Le Mauricien*, 22 septembre 1914.

<sup>74</sup> « Le *Königsberg*, nouvel *Alabama* ». *La Patrie*, 23 septembre 1914.

août, deux coups de canons furent tirés de la mer sur l'île Farquhar. Pour lui, il ne peut s'agir que du « *Königsberg*, ce bateau fantôme »<sup>75</sup>.

Il n'y pas que l'île Maurice qui se passionne pour ce vaisseau. Nous retrouvons le *SMS Königsberg* dans la presse malgache, nommément *Le Phare* de Majunga qui nous informe que « le *Chatam* et le *Golaten* et une autre croiseur anglais dont on ignore le nom donnent la chasse au *Königsberg* »<sup>76</sup>. La Réunion aussi s'intéresse au phénomène. Ainsi, dans l'édition du *Peuple* du 28 octobre, on peut lire : « Depuis le 24 septembre, le *Catham*, le *Galatea* et un autre croiseur anglais dont on ignore le nom et aussi le *Casque*, le *Cimeterre* et deux contre-torpilleurs français sont à ses trousses »<sup>77</sup>. Sept navires de guerre aux trousses du *SMS Königsberg* ? Cela nous paraît difficilement envisageable. Une version plus crédible sera délivrée aux Mauriciens par *La Patrie* qui expliquera que le croiseur allemand a été embouteillé dans le delta de la rivière Rufiji dans l'Est-Africain allemand par un charbonnier coulé à l'embouchure du même cours d'eau. En fait, après avoir coulé le *HMS Pegasus* le 19 septembre, le *SMS Königsberg* s'apprête à rentrer en Allemagne. C'est alors que le vaisseau subit de graves avaries de moteur, ce qui le fait retourner dans la rivière Rufiji pour entreprendre des réparations. Avec l'arrivée sur place du *HMS Catham*, le croiseur allemand n'a pas d'autre choix que de se réfugier à l'intérieur des terres d'autant plus que la sortie du delta est bloquée par un navire que les Anglais ont sabordé. Finalement, c'est un navire à faible tirant d'eau, le *HMS Severn*, qui endommagera sévèrement le fantomatique *SMS Königsberg*. Ne pouvant manœuvrer, le capitaine sabordera son propre navire avant de l'abandonner. Désormais, la psychose peut prendre fin comme l'écrit *Le Radical* : « Que ceux dont les nuits étaient hantées par le spectre de l'arrivée soudaine du *Königsberg* devant notre port se calment donc »<sup>78</sup> !

Dans l'ensemble, l'île Maurice n'est que légèrement affectée par les affres de la guerre en 1914. Hélas ! Comme dans tous les conflits, ce sont toujours les plus démunis qui souffrent et cela, de par la spéculation tandis que les riches planteurs s'apprêtent à faire des profits substantiels. Pendant ces derniers mois de 1914, le patriotisme atteint des niveaux exceptionnels. Les querelles politiques sont oubliées ; seule compte la victoire finale.

<sup>75</sup> « Détails inédits sur le *Königsberg* ». *Le Mauricien*, 16 octobre 1914.

<sup>76</sup> « A la recherche du *Königsberg* ». *Le Mauricien*, 18-19 octobre 1914.

<sup>77</sup> « A la recherche du *Königsberg* ». *La Patrie*, 2 novembre 1914.

<sup>78</sup> « Embouteillé ». *Le Radical*, 10 novembre 1914.